

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :
22 décembre 2025

Procès-Verbal
Réunion de conseil municipal du
Vendredi 14 novembre 2025 à 20h30

Le vendredi quatorze novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Marcel EBERHART, Pierre-Marie DURIEZ, Violaine MAILLET, Thomas LOISIER, Evelyne CINIER

Étaient excusé : François-Xavier DUFOUR

Secrétaire de séance : Thomas LOISIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2025 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

1) Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée (2024).

Ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des 13 communes membres du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-GROSNE, l'établissement public de coopération intercommunale à qui a été transférée la compétence en matière d'eau potable.

Le RPQS, élaboré par le SYDRO 71, relève une augmentation du nombre d'abonnés en 2024 et de la consommation d'eau par habitant.

Ce document récapitule notamment l'achat, la vente ou le prélèvement d'eau brute, les matériaux constitutifs du réseau. A ce sujet, le rapport affirme que le réseau ne présente plus de trace de plomb.

Le prix de base du m3 d'eau a augmenté en 2024, du fait d'une augmentation de la part du délégataire pour l'année 2024, à savoir SUEZ, sachant que le réseau est désormais délégué à l'entreprise SOGECO. A ce jour, le réseau bénéficie d'un meilleur rendement que les années précédentes (75,6% en 2023, pour 77,6% en 2024).

Ce rapport a été porté à la connaissance des conseillers municipaux qui l'avaient reçu en amont de la séance.

2) Délibération pour la Fondation du Patrimoine

Délibération n°21-25

OBJET : COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L' EGLISE SAINT-DONAT

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents le projet de restauration de l'Eglise Saint-Donat. Il propose de lancer une collecte des dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le lancement d'une collecte de dons par la Fondation du Patrimoine

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de collecte de dons et tout document s'y rapportant

3) Délibération du marché public pour la réhabilitation du logement au 1843 Route du Lac

Délibération n°22-25

OBJET : MARCHE 2025-01 – REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire de la commune de SAINT-POINT ;

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code la commande publique et notamment les articles l2123-1 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

VU la délibération n°17/2025 en date du 11/07/2025 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de consultation pour la réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal situé au 1843 Route du Lac ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal situé au 1843 Route du Lac publié le 15/07/2025 et fixant la date limite de réception des offres au 14/09/2025 à 23 heures et pour lequel 19 offres ont été reçues ;

VU l'ouverture des plis et l'analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation effectuée par le cabinet d'architecte SELARL Geoffrey SETAN le 30/09/2025 ;

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

➤ **D'ATTRIBUER** le marché de travaux « réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal situé au 1843 Route du Lac » aux entreprises suivantes :

- LOT 1 Curage-Maçonnerie : SARL Yoann THOMAS sise 672 Route de Bourgogne 71520 SAINT-POINT pour un montant de 26 279.51€ HT soit 30 387.11€ TTC
- LOT 2 Charpente Couverture : Ets TOUTANT Père et Fils sise 1000 Route du Prost 71520 SAINT-POINT pour un montant de 10 248€ HT soit 11 272.80€ TTC
- LOT 3 Menuiseries Extérieures et Intérieures Bois : Menuiserie LAFFAY sise 21 Chemin du Bois Mouchoir 71520 ST LEGER SOUS LA BUSSIERE pour un montant de 28 324 € HT soit 32 175.70€ TTC
- LOT 4 Isolation-Cloisons-Peinture : SL2P sise ZA Les Terreaux 71520 TRAMAYES pour un montant de 31 243.75€ HT soit 33 584.83€ TTC
- LOT 5 Carrelages-Faïences : Ets AMVR POUAPON CARRELAGES sise 35 Impasse de la Chanaie 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX pour un montant de 6 042.92€ HT soit 7 251.50€ TTC
- LOT 6 Chauffage-Plomberie-Sanitaire-Ventilation : SARL DUTRION-COLAS sise ZA du Pré St Germain 71250 CLUNY pour un montant de 25 777.04€ HT soit 27 652.34€ TTC
- LOT 7 Electricité : Ets MONTEIL Eric sise 701 Route de Cras 71250 LA VINEUSE SOUS FREGANDE pour un montant de 8204.06€ HT soit 8 863.83€ TTC

➤ **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents au marché

➤ **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

4) Points divers

1/ SYDESL éclairage vétuste

Le SYDESL, ayant la compétence en matière d'éclairage public, a fait parvenir un devis portant sur le potentiel remplacement de trois luminaires dits vétustes sur la zone de l'église (25 ans et plus). Le devis a été présenté aux conseillers présents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à 4 voix contre 3, de maintenir l'éclairage actuel.

2/ Association Culture et Handicap

Une association s'est manifestée auprès de la commune pour organiser un spectacle et présenter un film à l'église, afin de participer au financement de la rénovation du monument.

Le conseil municipal se dit plutôt favorable à cette initiative. Evelyne CINIER se propose de contacter l'association pour plus de précisions.

3/ Installation gîte à chauve-souris

NATURA 2000 propose d'installer des gîtes pour chauves-souris sur le bâtiment de la mairie.

Le conseil valide cette proposition.

4/ Echanges sur le devenir du service Enfance Jeunesse (compétence Communautaire actuellement)

Le Service Enfance Jeunesse (SEJ) qui gère la garderie périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires est en difficulté financière croissante depuis ces dernières années. Ces difficultés ont même conduit la communauté de commune à acter une hausse de l'imposition locale en 2025.

Face à ces difficultés, plusieurs scénarios ont été étudiés depuis de longs mois, et l'option la plus probable envisagée serait le retour de cette compétence aux communes membres dès 2026.

La Communauté de Communes se prononcera au prochain conseil communautaire sur ce sujet important pour la vie de nos communes.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 18 décembre 2025 à 20h00.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,
Pierre-Yves QUELIN



Le secrétaire de séance,
Thomas LOISIER



